

**M. VIANNEY BÉLANGER :**

Bienvenue.

3570

---

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU et MARIE-ODILE TRÉPANIÉ**  
**Les Amies de la montagne**

**LA PRÉSIDENTE :**

3575

Et j'inviterais Maryline Charbonneau et Marie-Odile Trépanier de Les Amis de la montagne. Bonjour. Est-ce que vous avez un PowerPoint? O.K. Je vous dis un peu le problème qu'on a, on a beaucoup d'opinions écrites, on vous a lu, parce qu'on vous attendait il y a deux séances et on a su une fois arrivée ici que là vous arriviez. Ça fait qu'on n'a pas nos copies toutes annotées avec nos questions et tout ça.

3580

Donc, on va vous écouter attentivement puis on va essayer d'avoir des questions, de se souvenir de nos questions, O.K, ou d'en créer des nouvelles, ça nous arrive fréquemment.

3585

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

C'est bon. Alors, merci beaucoup de nous recevoir aujourd'hui. Alors, je suis Maryline Charbonneau, je suis directrice des affaires publiques aux Amies de la montagne et j'ai la chance d'être accompagnée avec Marie-Odile Trépanier, qui est professeur honoraire en urbanisme à l'Université de Montréal et urbaniste émérite.

3590

En plus d'être administratif du conseil d'administration et co présidente du comité aménagements et concertations des Amies de la montagne, c'est un comité d'experts qui,

3595

avec la permanence, formule les principes et consensus sur des projets de développement qui touchent le mont Royal de près ou de loin.

3600

Et bon bien entendu, la mission des Amies : on est un OBNL qui avons pour mission de protéger et de mettre en valeur le mont Royal en privilégiant l'engagement de la communauté, l'éducation, la promotion des intérêts et notre objectif, c'est toujours de favoriser la prise de décision éclairée pour la pérennité du mont Royal et que le mont Royal soit pris en compte dans l'ensemble des décisions qui entourent le développement de la métropole.

3605

Alors, notre intérêt aujourd'hui, c'est sûr que nous on a suivi toutes les séances de réflexion concernant le projet de ville et on souhaite s'assurer que le rôle structurant de la montagne, que sa relation avec le fleuve, les îles, les Montérégiennes et sa prédominance dans la métropole, soit au cœur de la vision du projet de ville; notamment, à l'échelle de la métropole.

3610

Et on pense que l'identité montréalaise doit être pleinement imprégnée, en fait, toutes les décisions doivent être imprégnées de l'identité montréalaise puis on pense que la montagne doit y être présente comme un élément distinctif.

3615

Alors, vous avez reçu notre mémoire qui avait sept orientations, 31 recommandations, mais on va plutôt...

**LA PRÉSIDENTE :**

3620

Pas lire les 31, s'il vous plaît.

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

3625 On ne va pas faire ça du tout, on va se mettre autour de cinq grands principes qui est la présence emblématique de la montagne, la protection des vues vers et depuis, le respect de la vocation de la montagne et la participation citoyenne et la gouvernance.

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

3630 Oui, bonjour. Donc, le premier principe c'est la présence emblématique de la montagne. Alors, ça nous paraît important de reconnaître, dans le Projet de ville, le caractère distinctif et essentiel de la montagne dans le paysage montréalais.

3635 Donc, reconnaître le caractère distinctif et essentiel de la montagne dans le paysage montréalais ainsi que son rôle au cœur de la vision 2050 pour la métropole. Et en particulier, on demande dédier un chapitre à la montagne dans le plan d'urbanisme et de mobilité, afin de poursuivre et d'approfondir la mise en œuvre du plan de protection et de mise en valeur du mont Royal.

3640 Et aussi l'Atlas du paysage du mont Royal et il y a un chapitre : Montréal des sommets, au Plan nature et sport du Service des grands parcs et des sports.

3645 Le deuxième point c'est affirmer au Projet de ville la protection des vues vers et depuis le mont Royal et les éléments distinctifs du paysage métropolitain comme le fleuve et les Montérégiennes.

3650 Par rapport aux vues, on nous demande de faire un bilan des mesures et des outils d'urbanisme qui ont été inclus au plan d'urbanisme et au plan de protection et de mise en valeur du mont Royal, 2009.

Donc, ce bilan devrait servir à renforcer l'efficacité des outils et faciliter leur application ou le renouvellement de leur libellé dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité et son document complémentaire.

3655

Par exemple, les cônes de vision, les cotes altimétriques, ça existe dans le plan, mais est-ce que c'est vraiment appliqué, c'est notre préoccupation.

3660

Et aussi, quelle est la performance après 12 ans d'application du cadre des hauteurs et densités qui ont été adoptées à l'arrondissement Ville-Marie en 2012, la performance de ce cadre, en ce qui concerne les vues vers et depuis la montagne.

3665

Et par rapport aux vues, on demande d'intégrer un objectif de perméabilité et de transparence du tissu urbain au centre-ville, dans le but de préserver davantage de cônes de visions vers et depuis la montagne.

3670

Et le dernier point concernant les vues, c'est appliquer avec plus de rigueur les critères d'évaluation de l'impact des projets sur les vues du mont Royal, des critères qui ont été inclus dans le document complémentaire. Donc, on sait que ça veut dire que ça doit être appliqué dans les arrondissements aussi.

3675

Tout ça, afin de réduire l'effet de barrière visuelle ou pour restreindre l'implantation de bâtiments de grandes hauteurs dans l'axe des principales vues vers et depuis la montagne.

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

3680

En fait, pour le troisième point, pour la protection et la mise en valeur du mont Royal, on pense que c'est important de renforcer et de développer le principe de la capacité limite. En fait, ça se traduit dans les régimes de protection du mont Royal puis dans les régimes de protection des valeurs patrimoniales, naturelles et culturelles et paysagères de la montagne,

tant au sein de la couronne institutionnelle que des quartiers résidentiels, que les parcs et les milieux naturels, qui relient et améliorent l'efficacité des mesures et des outils appropriés.

3685 En fait, la capacité limite de la montagne, ça va avoir un effet sur tous les outils qui sont en lien avec la typologie des bâtiments. Quand on parle de la densité, les lotissements, les nouvelles constructions, les agrandissements, les ajouts de constructions accessoires aussi dans les quartiers résidentiels, ce sont toutes des choses qui doivent être prises en compte pour justement respecter la capacité limite de la montagne. Que ça soit les milieux naturels, entre autres.

3690 Et aussi, c'est la même chose pour les vocations et les aménagements sur les terrains des grandes institutions. Les usages qui sont autorisés sur le mont Royal et son pourtour et on sait que le parc du Mont-Royal, c'est le parc qui est le plus achalandé de la métropole.

3695 Alors, en plus de développer des outils qui respectent, qui vont faire en sorte qu'on mieux respecter la capacité limite du mont Royal, c'est important de développer le réseau de parc, un réseau de parc qui est complémentaire dont l'affectation des usages tiennent compte des spécificités, des milieux naturels, de la capacité de charge ou capacité limite des milieux naturels, de chacun des territoires.

3700

**LA PRÉSIDENTE :**

Il vous reste deux minutes.

3705

3710 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

Oui. Alors, on parle d'achalandage, ça veut aussi dire plusieurs personnes, plusieurs usages sur un même territoire. Il y a des enjeux d'accessibilité, de mobilité, de sécurité, de cohabitation des usages et de respect de la vocation communautaire du mont Royal.

3715

Alors, on pense qu'il est important d'ajouter au Projet de ville la vision globale d'accessibilité pour le mont Royal; c'est en construction en ce moment. On souhaite que celle-ci soit respectueuse de la vocation communautaire de la montagne pour rehausser la mise en valeur des paysages, des patrimoines et de l'expérience de la montagne. On parle d'une expérience plutôt que de contemplation.

3720

Alors, cette vision pour la montagne doit être intégrée au Projet de ville, comprendre des principes directeurs qui visent plutôt l'utilisation extensive et non intensive de la montagne. Le développement d'une mobilité douce, conviviale, sécuritaire pour tous et visant un accès à la montagne dans le respect de sa biodiversité et de ses patrimoines, tout en encadrant une cohabitation harmonieuse.

3725

Alors, finalement, on souhaite que tous les efforts soient maintenus pour déployer en continu pour le mont Royal, des outils de concertation pour que ce lieu demeure l'expression de l'engagement concerté des pouvoirs publics et de la collectivité.

3730

Alors, tout projet d'envergure sur la montagne doit être soumis à des pratiques de participation exemplaire de l'OCPM, que ça soit pour la vision d'accessibilité, le nouvel aménagement de Camilien-Houde.

3735

On doit poursuivre les démarches pour la reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO, de la montagne et maintenir et renforcer le rôle de la Table de concertation du mont Royal.

Alors, en conclusion...

3740

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Juste deux mots de conclusion. Oui, la montagne a un statut national, elle a fait l'objet de plans et d'études, d'interventions nombreuses. Elle figure en bonne place déjà dans le plan d'urbanisme. Mais il faut continuer.

3745

La montagne, c'est un élément structurant fondamental de notre ville, on ne peut pas en faire abstraction. On ne peut pas dire « c'est réglé », ce n'est pas réglé. Tout est lié, quand on parle du Projet de ville, du plan d'urbanisme, il faut aussi parler de la mise en œuvre, parce qu'on est rendus là nous dans la mise en œuvre.

3750

Donc, c'est pour ça qu'on demande des bilans, c'est pour ça qu'on demande des ajustements à faire. Les enjeux de la montagne sont complexes, à la fois urbains, culturels et naturels et ils sont ramifiés dans une foule d'interventions impliquant de nombreux acteurs publics et privés, plusieurs services à la ville.

3755

Donc, c'est important que le plan donne une cohérence à tout ça. Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

3760

Merci. Vous finissez avec un peu la question que j'avais en tête. Le fait de dédier un chapitre à la montagne dans le PUM puis d'approfondir la mise en œuvre du P&M, je ne sais pas trop quoi, là, et du sommet, Montréal des sommets puis le Plan nature, bon.

3765

Je trouvais qu'il y avait beaucoup de choses, mais est-ce que d'avoir dans le plan un chapitre bien organisé serait suffisant pour sauvegarder le mont Royal? Vous comprenez ma question? Je veux savoir c'est quoi la ceinture nécessaire puis les bretelles.

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

3770 Bien d'abord, quand on parle d'un Projet de ville, il faut avoir une image globale. Bien l'image globale de Montréal, c'est avec la montagne au milieu. L'image du centre-ville c'est le, le centre-ville est entre le fleuve et la montagne, et ça, c'est essentiel.

3775 Bon, après ça on rentre, un petit peu comme je le disais en conclusion, là, on rentre dans la mise en œuvre et il faut que ce soit reconnu dans le Plan d'urbanisme, de façon ferme, précise. Il faut que ce soit inclus dans le document complémentaire qui comprend toutes les règles et mesures à adopter. Il faudrait aussi que ça soit dans le plan d'action, avec une série d'interventions à faire, et cetera.

3780 Donc, il faut vraiment passer à travers tous les mécanismes qu'on a, et nous, dans notre texte, on conclut avec la gouvernance. Ce que j'appelle la gouvernance, c'est l'ensemble, la Table de concertation, les arrondissements, et cetera. Parce qu'à Montréal, évidemment, ce n'est pas juste la Ville, c'est aussi les arrondissements qui s'occupent de ça.

3785 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce que vous avez le nord de la montagne aussi derrière, là.

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

3790 Oui. Alors, il faut que tout ça soit mis en cohérence. C'est ça le rôle du Plan d'urbanisme, c'est de mettre ça en cohérence et de définir des lignes directrices et puis ensuite des outils. Et on est rendus au bilan. Donc, il faut travailler là-dessus. Mais on ne pas l'ignorer, mais nous, on est rendus un petit peu plus loin que le Projet de ville.

3795



**LA PRÉSIDENTE :**

3800 Mais c'est parce qu'il y a une différence entre ne pas ignorer et laisser mourir aussi, là. Vous comprenez. Moi, ma préoccupation c'est que la montagne ne devienne pas seulement une image, qu'elle ait sa propre vie, là.

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

3805 Absolument, absolument.

**LA PRÉSIDENTE :**

3810 Oui?

**LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :**

3815 Mais vous parliez des outils, des mesures, des – juste donner un exemple – les cônes de vision, tout ça. Quand on se place au sud du centre-ville puis qu'on regarde la montagne, on a un mur qui est en train de s'établir là d'à peu près 30 étages.

3820 Est-ce que ça a été des infractions aux outils que vous aviez, aux mesures qui avaient été prises, qu'est-ce que le Plan d'urbanisme devrait, est-ce qu'on doit prolonger les mesures existantes ou envisager qu'il y ait une analyse de ces mesures-là, de ces outils-là pour assurer qu'on ne perdra pas les vues de la montagne? Autant les vues de la montagne vers le sud que les vues du sud de la montagne.

3825

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

3830 Oui, bien on a, on a un certain nombre d'outils. Nous, on a rajouté des concepts comme : la porosité, la transparence, des distances entre les tours. Parce que là, on est en train de les tasser de plus en plus. Comme vous dites, là, on est en train de faire une muraille; il faut aérer ça.

3835 Il faut aérer le centre-ville, il faut diversifier le type de bâtiment, il faut faire des distances entre tout ça. C'est ça, là, qu'on propose. Et ça, là, on peut faire des règlements là-dessus, là.

**LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :**

3840 Est-ce que c'est dans votre mémoire, je ne me souviens pas?

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Est-ce que c'est dans...

3845 **LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :**

... ce que vous venez de dire, là?

**LA PRÉSIDENTE :**

3850 Oui, oui.

3855 **LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :**

Oui, O.K.

3860 **LA PRÉSIDENTE :**

La transparence, oui.

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

3865 Oui, oui, il est important...

**LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :**

Parce que c'est important pour nous d'avoir cette information-là dans notre réflexion.

3870

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

3875 Bien, je pense qu'il y avait, si je peux, Marie-Odile, il y avait, oui, la distance entre les bâtiments, mais il y a aussi le centre-ville qui s'élargit. Ça fait que je pense qu'il y a aussi t'sais, bien circonscrire par rapport les vues, l'élargissement du centre-ville, les hauteurs.

3880 Puis il y a des outils qui existent, mais il faut les renforcer, il faut qu'ils soient peut-être plus ciblés parce que je pense qu'il y a eu des dérogations mineures aussi à travers le temps qui font que peut-être ils n'ont pas été toujours respectés. Puis peut-être qu'ils n'ont pas été assez précis à certains moments.

Puis là, bien on a l'expérience, c'est pour ça que c'est important de faire le bilan pour les renforcer puis ça, ça doit être dans le document complémentaire, mais ça doit aussi se retrouver dans chacun des chapitres d'arrondissement.

3885

C'est important d'avoir aussi le mécanisme de gouvernance qui fait en sorte que ça descende jusqu'en bas puis que ça soit appliqué. Puis c'est un engagement collectif, là, aussi. Quand on veut... il reste qu'au-delà des outils, il y a un engagement aussi collectif qu'on doit prendre pour protéger la montagne puis aussi avoir le courage d'appliquer la réglementation qu'on décide d'adopter, là.

3890

**LE COMMISSAIRE CHARLES :**

Sur le plan de la gouvernance, et en plus de la ville centre, vous interagissez avec d'autres arrondissements ou avec d'autres villes liées ou une ville liée, comment ça se passe, il y a des défis de ce côté?

3895

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

Bien, en fait, au niveau de la gouvernance, la manière que ça fonctionne, c'est que le, il y a les parcs qui relèvent de la ville centre du Service des grands parcs, du mont Royal, et des sports. Puis, on a quatre arrondissements et une ville liée.

3900

Puis le mécanisme de concertation pour tenter justement d'avoir une cohérence, une harmonie, c'est la Table de concertation du mont Royal, qui est un mécanisme de la ville centre. Et il y a un bureau du mont Royal qui est dans le service des grands parcs, qui normalement, sa mission, est de protéger et mettre en valeur le mont Royal, puis elle doit coordonner les différents plans, projets sur la montagne.

3905

3910 Et ça reste toujours un défi, là, parce qu'il y a quand même de secteurs qui travaillent  
sur la montagne, que ça soit la voirie, et cetera. Ça fait que c'est d'avoir une instance qui a  
aussi l'ascendance pour assurer que les différents plans sur le mont Royal – parce qu'on a  
plusieurs plans – soit respecter l'esprit de Olmsted qui est le concepteur du parc du mont  
3915 Royal. Que ça soit respecté dans chacun des aménagements, ça reste toujours un défi, là,  
c'est sûr.

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

3920 Il faut rajouter aussi que comme c'est un site patrimonial déclaré par le  
gouvernement, le ministère de la Culture a un rôle à jouer. Mais le ministère de la Culture a  
délégué une partie de ses pouvoirs à la Ville et là maintenant, on a la division du patrimoine à  
la ville qui va vérifier les éléments qui la concernent.

3925 Alors, en gros, c'est les nouvelles constructions et démolitions, ça, le ministère va s'en  
occuper. Alors que les autres aménagements, c'est plus léger, ça va être la Ville.

Il faut aussi qu'à l'intérieur de la ville, tout le monde se coordonne.

**LA PRÉSIDENTE :**

3930 Oui. Et ça, ça comprend l'autre sommet, là, qui s'en va vers Westmount, là?

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

3935 Bien, il y a trois sommets. Il y a le sommet qui relève de Westmount, il y a le parc  
Tiohtià :ke Otsira'kéhne qui est le sommet qui est près de l'Université de Montréal et le parc  
du Mont-Royal qui eux relèvent de la ville centre.

**LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :**

3940

Puis le cimetière c'est?

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

3945

C'est l'arrondissement.

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Ils sont dans le creux.

3950

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

C'est entre Côte-des-Neiges puis Outremont, le cimetière.

3955

**LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :**

C'est tranquille, là.

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

3960

Parce qu'en fait, le parc Tio, comme on le dit dans le... Tiohtià :ke Otsira'kéhne, il est en partie sur les terrains du cimetière Notre-Dame-des Neiges et en partie sur les terrains de l'Université de Montréal, qui ont cédé ces terrains-là par un bail de 50 ans à la Ville de Montréal, pour faire un parc. Donc, à des fins de conservation et tout. Alors eux, bien il suffit à

3965

la Ville pour gérer ça.

**LE COMMISSAIRE CHARLES :**

3970 Je peux comprendre à travers cette structure-là qui est mise en place, c'est toute une concertation, de gestion et c'est coordonné par la ville centre et même s'il y a une ville liée, les décisions se prennent au sein de la structure.

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

3975 Les décisions ne se prennent pas au sein de la Table de concertation du mont Royal. Au fond, c'est des consensus qui sont adoptés au sein pour donner un avis à la Ville de Montréal.

3980 Pour ce qui est du territoire qui relève de la Ville de Montréal, bon bien ça va être la Ville de Montréal qui va le prendre. Puis pour le parc de Westmount, bon ça reste Westmount malgré tout, là. Puis normalement, ils devraient s'inspirer des consensus pour prendre leurs décisions.

**LE COMMISSAIRE CHARLES :**

3985 O.K., c'est ça. C'est ce principe que je voulais comprendre. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

3990 Bien, écoutez, je vous remercie beaucoup. Et on avait des questions, mais je pense qu'on a quand même pu comprendre plus, je dirais le dédale administratif de la montagne. Je vous remercie beaucoup, beaucoup, merci.

3995

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

Merci.

4000

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

On vous remercie et on s'excuse des changements d'horaire, là. Des fois, on ne peut pas contrôler ça.

4005

**LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez, vous n'étiez pas les premières, puis il nous reste deux séances puis je pense qu'on va avoir encore des petites modifications.

4010

Alors, ça clôt notre quatrième séance d'information. Je voudrais remercier tout le monde, mes collègues commissaires, l'analyste, Marc-André Lapointe, la Webdiffusion qui est faite par WEBTV Coop, et surtout toute l'équipe de l'Office qu'on ne voit pas, mais qui font un travail derrière nous pour que tout ça se tienne. Alors, merci.

4015

Et on se revoit pour la cinquième séance mardi, en soirée, donc à 19 heures. Je vérifie là pour être sûre que je ne me trompe pas. Alors, merci et bonne fin de semaine, tout le monde.

4020

**AJOURNEMENT**

4025